



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-46

Séance du 06/07/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
29/06/2023

Date d'affichage
29/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/07/2023

et publication du :

17/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. PONT Damien donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à Mme GABIOU Carole, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. TESSIER Pierre, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme DOIREAU Florence

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :
M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales - JEUNESSE : Mise en place du dispositif Chantiers Jeunes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Participation Citoyenne et Economie Sociale,

VU le règlement « Chantier Jeunes »,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20230710-202346-0E

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la mise en place d'un dispositif Chantiers Jeunes à compter de septembre 2023,

ADOpte le règlement des Chantiers Jeunes annexé à la présente délibération et notamment les modalités de prise en charge,

DIT que les crédits sont fixés au budget communal 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles pour la mise en place de ces chantiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 10 juillet 2023

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING